

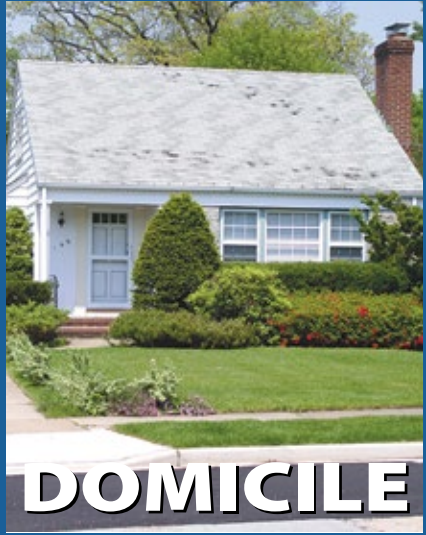
Troisième édition

# AIDE-MÉMOIRE DU VOYAGEUR DE L'ACS

## Conseils en voyage pour les Canadiens



**SANTÉ**



**DOMICILE**



**VOYAGE**



Association canadienne des « snowbirds »  
Engagement, service et défense des voyageurs

L'Association canadienne des « snowbirds » (ACS) est fière de présenter l'Aide-mémoire du voyageur, trésor de conseils utiles liés à la santé, au domicile et au voyage.

L'ACS apprécie tout commentaire sur l'Aide-mémoire du voyageur de l'ACS. Nous invitons nos membres à nous partager leurs propres conseils en voyage, que nous pourrions inclure dans une future réimpression.

**ASSOCIATION CANADIENNE DES « SNOWBIRDS »**

180 Lesmill Road  
Toronto (Ontario)  
M3B 2T5 Canada

416-391-9090 Centre d'appel (français)  
800-265-5132 ligne sans frais (français)

416-391-9000 Centre d'appel (anglais)  
800-265-3200 ligne sans frais (anglais)

Télé. : 416-441-7007

Courriel : [csastaff@snowbirds.org](mailto:csastaff@snowbirds.org)

© Association canadienne des « snowbirds », 2013

L'Association canadienne des « snowbirds » (ACS) n'assume aucune responsabilité pour les conseils et renseignements fournis. Les préparatifs de voyage relèvent entièrement de nos membres.



# TABLE DES MATIÈRES

## SANTÉ

### PRÉPARATIFS RELATIFS À LA SANTÉ

Examens médicaux .....	4
Mesures médicales préventives .....	4
Médicaments et ordonnances.....	4

### ASSURANCE VOYAGE MÉDICALE

Assurance voyage médicale .....	5
Conseils sur l'assurance voyage médicale.....	5

### SANTÉ ET ANIMAUX DE COMPAGNIE

Immunisation et examens vétérinaires.....	6
Voyage et animaux de compagnie.....	6

## DOMICILE

### SÛRETÉ À L'INTÉRIEUR DU DOMICILE

Téléphones et répondeurs .....	6
Contacts et visites régulières.....	7
Lumière et son .....	7
Effets personnels.....	7
Sûreté et systèmes d'alarme .....	8

### SÛRETÉ À L'EXTÉRIEUR DU DOMICILE

Portes, fenêtres et points d'entrée.....	8
Réacheminement du courrier .....	8
Sûreté du périmètre.....	9
Sûreté des véhicules .....	9

### ENTRETIEN DE L'INTÉRIEUR DU DOMICILE

Chauffage et plomberie .....	9
Électricité .....	10
Cuisine et appareils électroménagers .....	10

### ENTRETIEN DE L'EXTÉRIEUR DU DOMICILE

Chauffage, plomberie et électricité .....	10
Déneigement .....	10

## FINANCES

Actif .....	11
Passif .....	11

## VOYAGE

### DOCUMENTS DE VOYAGE

Documents généraux .....	11
Documents de résidence .....	12
Documents de voyage à long terme .....	13
En préparation pour la douane .....	13

### FINANCES EN VOYAGE

Argent comptant .....	14
Cartes de crédit .....	14
Objets de valeur .....	14

### PRÉPARATIFS DE VOYAGE

Préparatifs pour le séjour .....	15
----------------------------------	----

### VOYAGE TERRESTRE

Préparation de l'itinéraire .....	15
Sécurité .....	16
Chargement de votre véhicule .....	16
Préparation de votre véhicule .....	16
Assurance véhicule.....	17

### VOYAGE AÉRIEN

Réservations pour votre voyage.....	17
Avant l'embarquement .....	18
À l'embarquement.....	18

### VOYAGE MARITIME

Réservations pour votre voyage.....	19
Avant l'embarquement.....	19
À l'embarquement.....	20

## ANNEXE

Renseignements généraux sur les ambassades et consulats .....	21
Ambassade et consulats des États-Unis au Canada.....	23
Ambassade et consulats du Canada aux États-Unis .....	24
Ambassade et consulats du Canada au Mexique.....	25



# SANTÉ

## PRÉPARATIFS RELATIFS À LA SANTÉ

### Examens médicaux

- L'ACS recommande à ses membres d'obtenir un vaccin antigrippal chaque année, qu'ils voyagent ou non.
- Demandez à votre médecin si vous avez besoin d'autres vaccins (tétanos, hépatite A et B, varicelle ou même pneumonie).
- Visitez votre dentiste pour un examen dentaire au moins 90 jours avant de voyager.
- Visitez votre médecin pour un bilan de santé au moins 90 jours avant de voyager.
  - Parlez à votre médecin du port de bas de contention pour aider la circulation sanguine et prévenir les caillots sanguins si vous prévoyez passer beaucoup de temps au volant ou en avion.
- Visitez votre médecin pour un examen médical général à votre retour au Canada au printemps. S'il y a eu un changement dans vos médicaments, votre état aura ainsi le temps de « se stabiliser » à la suite de la prise de nouveaux médicaments ou de nouvelles doses avant que vous souscriviez une assurance voyage pour la prochaine saison.
- Visitez votre optométriste. Si vous portez des lunettes ou des verres de contact, assurez-vous que votre ordonnance est à jour.

### Mesures médicales préventives

- Obtenez un bracelet MedicAlert<sup>MC</sup> si vous souffrez d'allergies ou d'autres troubles médicaux. Le bracelet MedicAlert<sup>MC</sup> est reconnu par les professionnels de la santé à l'échelle mondiale comme une source fiable de renseignements sur les états de santé préexistants.
- Renouvelez votre carte d'assurance maladie provinciale ou territoriale si elle viendra à échéance pendant le voyage.

### Médicaments et ordonnances

- Ayez en votre possession une copie de l'ordonnance de votre optométriste, le cas échéant, au cas où vous perdriez ou endommageriez vos lunettes ou verres de contact et que vous auriez besoin de les remplacer pendant le voyage.
- Ayez en votre possession une lettre de votre médecin décrivant à la fois vos médicaments d'ordonnance et vos médicaments sans ordonnance; cette lettre pourrait être exigée au poste frontalier.
- Dressez une liste de vos allergies et troubles médicaux importants en cas d'urgence.



- Dressez une liste de vos médicaments, de leur quantité et de leur posologie, et gardez-la en votre possession en cas d'urgence.
- N'oubliez pas que les douanes américaines (U.S. Customs and Border Protection ou CBP) limitent à 50 doses la possession de médicaments sans ordonnance contenant des substances contrôlées, comme de la codéine.
- Ne videz jamais le contenu de plusieurs flacons de médicaments dans un plus grand contenant pour économiser de l'espace. Il est important que l'étiquette de la pharmacie soit apposée sur chaque flacon de médicament d'ordonnance.
- Voyagez avec une quantité suffisante de vos médicaments et ordonnances; ils pourraient être difficiles à obtenir en voyage.

## ASSURANCE VOYAGE MÉDICALE

### Assurance voyage médicale

- Informez votre fournisseur d'assurance voyage de vos dates de voyage une fois qu'elles sont fixées, et assurez-vous que votre police est payée en entier avant votre départ.
- Lisez votre police d'assurance au complet et prêtez une attention particulière à toute restriction de couverture ou exclusion pour états préexistants. Si vous ne comprenez pas, renseignez-vous!
- Prévenez votre compagnie d'assurance de tout changement de votre état de santé, de vos médicaments ou de leur posologie; vous DEVEZ prévenir votre compagnie d'assurance avant de voyager pour vous assurer que votre couverture est toujours en vigueur.
- Souscrivez une assurance médicale de voyage avant de quitter votre province ou territoire de résidence, car les régimes d'assurance maladie provinciaux offrent une faible couverture lors de voyages à l'extérieur du Canada, et ils comportent plusieurs restrictions, mêmes pour les voyages à l'intérieur du Canada.

### Conseils sur l'assurance voyage médicale

- Partir avant votre anniversaire de naissance pourrait vous coûter moins cher. En effet, vous pourriez vous situer dans un groupe d'âge moins élevé, car les tarifs d'assurance voyage sont établis selon votre âge au moment du départ.
- Vous pourriez aussi réaliser d'importantes économies en souscrivant auprès d'une compagnie offrant un régime « lève-tôt » (habituellement en juillet et au début du mois d'août).
- L'ACS approuve officiellement les produits d'assurance voyage médicale fournis par Medipac International. Pour de plus amples renseignements, composez le **1-800-267-6440**.

## SANTÉ ET ANIMAUX DE COMPAGNIE

### Immunisation et examens vétérinaires

- Assurez-vous que votre animal est immunisé pour la durée de votre voyage.
- Avant le départ, demandez l'opinion de votre vétérinaire au sujet de l'identification de votre animal par microplaquette.
- Si vous voyagez avec votre animal de compagnie, ayez en votre possession une preuve d'immunisation.
- Visitez votre vétérinaire pour un examen de votre animal.

### Voyage et animaux de compagnie, y compris les animaux d'assistance

- Apportez une quantité suffisante de nourriture, d'eau et de médicaments pour votre animal, mais soyez au courant de toute restriction quant au passage des frontières. En 2004, il existait une interdiction générale sur les produits du bœuf canadiens, y compris les aliments pour animaux faits au Canada et contenant du bœuf ou des sous-produits du bœuf.
- Ayez en votre possession une preuve d'immatriculation (le cas échéant) et d'immunisation.
- Ne laissez jamais votre animal dans un véhicule dont les fenêtres sont fermées.
- Renseignez-vous sur les règles d'entrée de tous les pays que vous comptez visiter et assurez-vous que votre animal (ou votre animal d'assistance) n'est pas exclu. Bien des pays, surtout à l'extérieur de l'Amérique du Nord, imposent de lourdes restrictions quant à l'entrée des animaux, et certains mettront votre animal en quarantaine pour une période de temps prolongée.

# DOMICILE

## SÛRETÉ À L'INTÉRIEUR DU DOMICILE

### Téléphones et répondeurs

- Informez-vous auprès de votre compagnie de téléphone sur le « service saisonnier ». Si le service saisonnier n'est pas offert dans votre région ou si vous n'y êtes pas intéressé, laissez un message sur votre répondeur disant que vous ne pouvez répondre, et non pas que vous êtes parti.
- Effacez les messages sans importance lorsque vous êtes absent pour éviter que votre répondeur n'active automatiquement la fonction de pleine capacité.
- Si vous êtes abonné à un service de surveillance résidentielle, assurez-vous que si vous utilisez un service saisonnier de téléphone, la surveillance de votre résidence ne sera pas entravée pendant que vous êtes en voyage.



Vérifiez vos messages lorsque vous êtes absent et répondez aux messages importants pour que votre domicile ne paraisse pas inoccupé.

Débranchez votre répondeur s'il ne sera pas en fonction.

### Contacts et visites régulières

Demandez à une personne digne de confiance d'inspecter l'intérieur de votre domicile. Durant les mois habituels de chauffage, bien des compagnies d'assurance exigent que quelqu'un inspecte votre domicile au moins une fois par semaine, sinon plus souvent, surtout pour éviter les problèmes comme les tuyaux gelés ou éclatés.

Informez un voisin qu'une personne fiable inspectera votre domicile, et fournissez le numéro de téléphone de cette personne à votre voisin.

Informez une personne fiable de vos dates de départ et de retour.

Si une personne fiable ne peut faire de visites régulières durant votre absence, songez à un service de garde de domicile.

**Vérifiez auprès de votre courtier d'assurance habitation si votre police d'assurance comporte des « clauses d'absence ».** Bien des polices d'assurance sont assorties de clauses qui annuleront la couverture si votre propriété n'est pas occupée ou surveillée pour une période de temps prolongée. Les règles varient selon la police d'assurance et la compagnie d'assurance.

Vous pourriez contacter votre service de police local (vous trouverez le numéro de téléphone dans les pages bleues de l'annuaire téléphonique) pour l'informer de votre absence et de l'identité de la personne ayant une clé de votre domicile.

### Lumière et son

Changez toutes les ampoules qui seront utilisées pour éclairer l'intérieur par la personne surveillant votre domicile ou par un chronomètre à déclenchement automatique.

Faites alterner lumières et radios en réglant les chronomètres dans différentes pièces et à différents moments, ceci pour donner l'impression qu'il y a des déplacements à l'intérieur du domicile.

Installez plusieurs chronomètres à déclenchement automatique pour donner l'impression qu'il y a des déplacements à l'intérieur du domicile.

### Effets personnels

Demandez à une personne fiable d'inspecter l'intérieur de votre domicile aussi souvent que possible.

Gardez vos objets de valeur tels que bijoux, documents et objets de famille dans un coffret de sûreté.

Identifiez vos biens à l'aide de gravures ou de traces indélébiles.



- Photographiez ou filmez chaque pièce de votre domicile, ainsi que le contenu des tiroirs et garde-robes.

### **Sûreté et systèmes d'alarme**

- Demandez à une personne fiable d'agir en tant que personne à contacter par votre fournisseur de services de sûreté et avisez-en ce dernier.

## **SÛRETÉ À L'EXTÉRIEUR DU DOMICILE**

### **Portes, fenêtres et points d'entrée**

- Fermez les conduits de cheminée, ceux-ci pouvant être utilisés comme points d'entrée par les petits animaux et les oiseaux.
- Installez des tiges de verrouillage dans les fenêtres et portes coulissantes.
- Installez des verrous de sûreté sur toutes les portes extérieures.
- Par mesure de sûreté additionnelle, si vous disposez d'un ouvre-porte de garage automatique, verrouillez manuellement la porte du garage.
- Placez un morceau de bois ou autre objet solide dans les coulisses de vos portes coulissantes.
- Verrouillez toute porte pour animal de compagnie. Les cambrioleurs les recherchent et peuvent s'en servir comme point d'entrée, tout comme pour les petits animaux et les oiseaux.

### **Réacheminement du courrier**

- Demandez à un voisin ou à une personne digne de confiance de retirer de votre boîte aux lettres ou de votre porche le courrier-poubelle et les circulaires livrés de porte à porte et non par la poste.
- Faites ramasser votre courrier par une personne fiable.
- Faites suivre votre courrier par votre bureau de poste local.
- Fournissez à l'ACS (avant votre départ) votre adresse postale à l'étranger pour vous assurer d'y recevoir votre numéro de *Nouvelles* « CSA » et les invitations à nos activités.
- Si vous habitez dans une zone rurale, songez à retirer votre boîte aux lettres pour éviter de recevoir du courrier-poubelle ou que votre boîte soit endommagée par le chasse-neige.
- Suspendez temporairement ou en permanence la livraison de revues et journaux. Si vous habitez dans une zone rurale, retirez votre boîte à journal pendant votre absence.





## Sûreté du périmètre

- Changez toutes les ampoules extérieures pour qu'elles durent longtemps et songez à l'emploi de chronomètres.
- Demandez à une personne fiable d'inspecter le périmètre de votre propriété aussi souvent que possible.
- Installez des verrous de sûreté sur toutes les portes extérieures.
- Installez un système d'éclairage extérieur avec détecteur de mouvement.
- Prenez des dispositions pour le déneigement (ou l'entretien de la pelouse) et le nettoyage du trottoir ou de l'entrée de votre domicile auprès d'une entreprise réputée, d'un parent ou d'une personne fiable.
- Vous pourriez demander à quelqu'un de déposer un de ses sacs d'ordures ou bacs de recyclage devant votre domicile pour donner une meilleure impression d'occupation permanente.

## Sûreté des véhicules

- Prenez des dispositions pour le déneigement de tout véhicule pour donner l'impression d'une utilisation régulière.
- Vous pourriez demander à quelqu'un de déplacer régulièrement votre véhicule ou même de laisser son véhicule dans votre entrée pour que votre résidence semble utilisée régulièrement.
- Si votre véhicule est immobile pour une période de temps prolongée, débranchez les câbles de la batterie pour en prolonger la durée et pour prévenir le vol de votre véhicule.
- Songez à l'achat de câbles de batterie munis de têtes à débranchement rapide, vendus par la plupart des magasins d'accessoires d'autos.

## ENTRETIEN DE L'INTÉRIEUR DU DOMICILE

### Chauffage et plomberie

- Installez un thermostat programmable pour réduire vos coûts de chauffage. Réglez la température à 10 ° - 12 °C (50 ° - 54 °F) et vérifiez auprès de votre courtier d'assurance habitation que cette température est acceptable.
- Interrompez l'alimentation d'eau de la machine à laver et laissez-en le couvercle ouvert pour prévenir la moisissure.
- Interrompez l'alimentation d'eau, puis ouvrez tous les robinets pour vider tous les tuyaux, et laissez les robinets ouverts. N'oubliez pas d'interrompre l'alimentation de tous les robinets extérieurs depuis l'intérieur de la maison et drainez la conduite d'eau à l'aide du robinet.



- Prenez des dispositions pour l'inspection de la plomberie et du système de chauffage conformément aux « clauses d'absence » de votre police d'assurance habitation.
- Songez à installer un système centralisé de surveillance 24 heures du chauffage.
- Songez à interrompre l'alimentation d'eau, à drainer le système de plomberie et tous les réservoirs d'eau domestiques et à préparer le système pour l'hiver si votre type d'habitation le nécessite.

## Électricité

- Coupez tous les circuits électriques et débranchez les appareils tels que les lampes non programmables et les éléments de cuisson.
- Débranchez téléviseurs, radios, horloges, etc.
- Prenez des dispositions pour l'inspection du système électrique, conformément aux « clauses d'absence » de votre police d'assurance habitation.
- Retirez les piles des appareils de contrôle à distance et des horloges.

## Cuisine et appareils électroménagers

- Débranchez le réfrigérateur, le congélateur et le micro-ondes et placez un linge ou une serviette sur la porte de ce dernier pour l'empêcher de se fermer et ainsi prévenir la moisissure.
- Jetez les aliments périssables ou donnez-les à vos amis ou voisins ou à une banque alimentaire.
- Placez les aliments non périssables dans des contenants de plastique.
- Placez une nouvelle boîte de bicarbonate de soude dans le réfrigérateur, le congélateur et le micro-ondes.

## ENTRETIEN DE L'EXTÉRIEUR DU DOMICILE

### Chauffage, plomberie et électricité

- Videz tous les tuyaux d'arrosage et fermez tous les tuyaux d'alimentation d'eau extérieurs pour éviter qu'ils n'éclatent.
- Si vous avez un système d'irrigation, assurez-vous qu'il est bien purgé l'automne avant votre départ.

### Déneigement

- Prenez des dispositions pour le déneigement de votre toit.
  - Lisez attentivement votre police d'assurance habitation. Certaines polices n'assurent pas l'effondrement d'un toit trop enneigé, surtout si vous vivez dans une région très enneigée.



- Prenez des dispositions pour le déneigement du périmètre de votre propriété (entrée, allées et trottoir).

## FINANCES

### Actif

- Demandez à votre institution financière si elle offre un service saisonnier permettant la suspension temporaire des frais mensuels.
- Placez vos objets de valeur tels que bijoux, documents et objets de famille dans un coffret de sûreté.
- Vérifiez les dates d'échéance de vos polices d'assurance et titres tels que les options et les CPG; les transactions effectuées en votre nom par le détenteur d'un permis provincial ou fédéral pourraient être illégales si vous êtes à l'extérieur de votre province ou territoire de résidence.
- Vérifiez que votre portefeuille de placement est en sûreté pendant vos voyages.

### Passif

- Prenez des dispositions pour le paiement de vos impôts s'il doit être effectué lors de votre absence.
- Prenez des dispositions pour le paiement préautorisé de factures ou pour les services bancaires par Internet pour le paiement de vos cartes de crédit et services publics et téléphoniques au Canada.
- Suspendez le service de câble ou de satellite pour la durée de votre voyage. De nombreux fournisseurs offrent un service saisonnier moyennant des frais d'entretien fixes.
- Suspendez le service téléphonique pour la durée de votre voyage. De nombreux fournisseurs offrent un service saisonnier, ce qui permet d'éviter de payer des frais mensuels et d'interurbain.
- Si vous êtes abonné à un service de surveillance de la sécurité résidentielle, assurez-vous que si vous utilisez un service saisonnier de téléphone, la surveillance de votre résidence ne sera pas entravée pendant que vous êtes en voyage.
- Vérifiez les dates d'expiration de vos cartes de crédit et renouvelez-les plus tôt s'il le faut.

# VOYAGE

## DOCUMENTS DE VOYAGE

### Documents généraux

- Apportez une copie du *Guide des voyageurs de l'ACS* (gratuit pour les membres de l'ACS) pour disposer de renseignements de voyage faciles d'accès.



- Ayez en votre possession tout formulaire d'immunisation pour vous et votre animal de compagnie.
- Ayez en votre possession une copie de votre procuration (pour vos finances ainsi que vos soins médicaux) et assurez-vous qu'elle est valide dans l'État que vous visitez et obtenez-en confirmation auprès d'un avocat pratiquant dans cet État. Prenez note qu'une procuration canadienne pourrait ne pas être valide dans le pays où vous passez l'hiver.
- Collaborez avec les autorités frontalières et les responsables de la sécurité en leur fournissant une documentation complète et à jour. Les événements récents ont mené à un resserrement des mesures de sécurité et des vérifications aux postes frontaliers.
- Faites 2 séries de photocopies de chaque document (recto verso), y compris tout le contenu de votre portefeuille ou sac à main. N'oubliez pas la page des renseignements de votre passeport.
  - Laissez une série de photocopies à un ami ou un parent au Canada.
  - Rangez l'autre série séparément des originaux (p. ex. dans une valise).
- Si vous vous rendez régulièrement aux États-Unis, songez à participer au programme pour les voyageurs dignes de confiance, NEXUS, qui est administré conjointement par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et la U.S. Customs and Border Protection (CBP).
- Si vous voyagez à l'extérieur de l'Amérique du Nord pendant une longue période, apportez des photos passeport supplémentaires au cas où vous perdriez votre passeport ou qu'on vous le volerait et que vous auriez à le faire remplacer d'urgence par une ambassade ou un consulat canadien dans le pays que vous visitez.
- Si vous voyagez aux États-Unis, ayez en votre possession une photocopie du formulaire 8840 de l'IRS (**Closer Connection Exemption Statement for Aliens**) que vous avez rempli l'année précédente.
- Songez à garder votre passeport, vos pièces d'identité, vos cartes de crédit, votre fiche médicale et votre carte d'assurance voyage dans un porte-document de voyage que vous pouvez porter au cou ou à la taille. En cas de collision ou d'évacuation, vous pourriez perdre votre portefeuille ou votre sac à main, où se trouvent peut-être ces documents essentiels.

### Documents de résidence

- Assurez-vous que vos documents de voyage sont à jour pour toute la durée de votre voyage.

Ayez en votre possession :

- Votre carte de résident permanent (carte RP) si vous êtes résident permanent.
- Votre carte d'assurance maladie provinciale.
- Votre carte NEXUS si vous participez au programme pour les voyageurs dignes de confiance.



- Votre passeport canadien ou votre carte de citoyenneté canadienne si vous êtes citoyen canadien.
- Consultez le *Guide des voyageurs de l'ACS* ou visitez le site Web de l'ACS pour déterminer si un visa d'entrée ou d'autres documents sont exigés dans le pays de destination.
- Gardez vos documents en ordre et accessibles avant votre arrivée à la frontière.
- Ne tentez pas de n'utiliser qu'un permis de conduire pour traverser les frontières; un permis de conduire ne constitue pas une preuve de citoyenneté.
- Obtenez un nouveau passeport avant votre départ si votre passeport expirera dans les six mois précédant la date prévue de votre retour.

### Documents de voyage à long terme

Prouvez aux autorités frontalières que vous pouvez subvenir à vos besoins pendant votre séjour en leur présentant des copies :

- D'un relevé bancaire canadien récent.
- D'un relevé de compte de placement récent.
- De vos relevés de cartes de crédit canadiennes.
- De votre avis de cotisation d'impôt canadien.

Prouvez aux autorités frontalières que vous prévoyez rentrer au Canada en ayant à votre disposition des copies :

- De vos factures de téléphone et d'autres services publics.
- De vos reçus d'impôt foncier ou de location canadiens.
- De votre acte de propriété canadien ou de votre bail.
- De votre billet de retour (réservé) si vous voyagez par avion.
- De votre formulaire *Closer Connection Exception Statement for Aliens* (formulaire 8840 de l'IRS)
- De votre police d'assurance voyage indiquant la date d'échéance.

### En préparation pour la douane

- Conservez tous les reçus des achats d'articles effectués à l'extérieur du Canada. Les douaniers de l'Agence des services frontaliers du Canada pourraient vouloir vérifier les articles que vous déclarez sur votre formulaire de douane à votre retour.
- Conservez tous les reçus des achats d'articles effectués au Canada ou dans des boutiques hors taxe lors du voyage et qui seront donnés en cadeau à votre destination finale. Les douaniers pourraient en effet vouloir vérifier la valeur des articles que vous déclarez sur votre formulaire de douane.



- Inspectez votre véhicule en prenant en considération une éventuelle inspection au poste frontalier avant de vous y présenter. Des articles hors de l'ordinaire, bien qu'anodins, peuvent éveiller des soupçons.
- Renseignez-vous auprès des services douaniers canadiens et américains et de l'ACS avant de planifier l'achat en vrac d'aliments pour les emporter aux É.-U., afin de vous assurer qu'ils ne seront pas confisqués au poste frontalier. En 2004, une interdiction générale était en vigueur sur les produits du bœuf canadiens, y compris les aliments pour animaux faits au Canada et contenant du bœuf ou des sous-produits du bœuf.
- Renseignez-vous auprès des services douaniers relativement aux documents ou droits et taxes exigés avant de décider d'apporter une grande quantité d'articles ménagers.
- Retirez vos lunettes de soleil au poste frontalier et maintenez un contact visuel avec les agents. Ne réagissez jamais à l'attitude d'un inspecteur qui est de mauvaise humeur.

## FINANCES EN VOYAGE

### Argent comptant

- Ayez en votre possession des chèques de voyage reconnus et une carte de guichet automatique, ou les deux.
- Ayez en votre possession une petite somme en devises locales pour les menus frais comme les pourboires ou les taxis.
- Sachez quelle est la devise généralement acceptée dans le pays que vous visiterez.
- Si vous entrez au Canada ou en sortez avec 10 000 \$ ou plus, vous devez le déclarer tant aux douanes canadiennes qu'américaines.

Pour de plus amples renseignements, visitez :

Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) [www.cbsa-asfc.gc.ca](http://www.cbsa-asfc.gc.ca)

U.S. Customs and Border Protection (CBP) [www.cbp.gov](http://www.cbp.gov)

### Cartes de crédit

- Informez votre fournisseur de carte de crédit de vos dates de voyage et des pays que vous visiterez.
- Obtenez confirmation des frais de téléphone avant d'utiliser un téléphone d'hôtel – beaucoup d'hôtels exigent des frais plus élevés que ceux des fournisseurs de services téléphoniques cellulaires.
- Obtenez confirmation que votre carte de guichet automatique sera acceptée par les guichets automatiques et les services de paiement du pays de destination.
- Obtenez confirmation que vous pouvez régler l'hébergement, les repas et les autres frais à l'aide de votre carte de crédit lorsque vous réservez une chambre d'hôtel.
- Vérifiez la date d'expiration de vos cartes de crédit avant votre départ.



## Objets de valeur

- Déclarez les objets de valeur que vous avez en votre possession (p. ex. appareil photo, magnétoscope) à un bureau canadien de la douane pour prouver que ces articles ont été obtenus au Canada. Un douanier remplira une carte intitulée *Description d'articles exportés temporairement* (petite pochette verte), qui fournit une brève description des articles et en indique la marque, le modèle et le numéro de série.
- En plus de l'étiquette de bagage que vous attachez à l'extérieur de vos bagages, placez une autre étiquette à l'intérieur au cas où l'étiquette extérieure serait arrachée. Outre vos coordonnées à la maison, indiquez également celles de votre destination finale.
- Informez-vous auprès de votre assureur sur la couverture maximale de vos objets de valeur. Certaines polices sont assorties de restrictions en cas de perte ou de dommages loin de votre propriété.
- Louez un coffret de sûreté lors de votre séjour pour garder les objets de valeur que vous aurez emportés avec vous.

## PRÉPARATIFS DE VOYAGE

### Préparatifs pour le séjour

- Achetez des cartes d'appel prépayées en cas d'urgence.
- Prenez des dispositions pour mettre en fonction le téléphone et l'alimentation en électricité de l'endroit où vous séjournerez avant de partir. Il est commode d'avoir fait ces préparatifs avant d'arriver.
- Si vous avez un téléphone cellulaire, vérifiez si le service 9-1-1 fonctionnera (en vous renseignant auprès de votre fournisseur, et non en composant le 9-1-1 pour vous renseigner).
- Si vous avez un téléphone cellulaire, vérifiez s'il fonctionnera à l'étranger.
- Songez à vous inscrire auprès de l'ambassade ou du consulat canadien dans le pays que vous visitez au cas où une urgence (conflit ou catastrophe naturelle) surviendrait et que le gouvernement essaierait de trouver les Canadiens et de les aider à évacuer. Vous pouvez notamment vous inscrire en ligne avant votre départ du Canada sur le site Web du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada au **[www.voyage.gc.ca/consular\\_home-fr.asp](http://www.voyage.gc.ca/consular_home-fr.asp)**.
- Vérifiez si le gouvernement canadien a émis un Avertissement aux voyageurs concernant les pays où vous prévoyez voyager. Il suffit de visiter le site Web du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada au **[www.voyage.gc.ca/consular\\_home-fr.asp](http://www.voyage.gc.ca/consular_home-fr.asp)**.

## VOYAGE TERRESTRE

### Préparation de l'itinéraire

- Établissez-vous un itinéraire détaillé et laissez-en une copie à un ami ou un membre de votre famille.
- Informez-vous sur les voyages à l'étranger en obtenant de l'ACS un exemplaire gratuit du guide *Bon Voyage mais...* (voyages en dehors du Canada et des É.-U.) ou du guide *En route pour les États-Unis* (un plus petit guide sur les voyages aux É.-U.), tous deux publiés par le ministère des Affaires étrangères du Canada. Ils sont aussi offerts gratuitement aux Bureaux des passeports canadiens.
- Si vous conduisez pendant de longues périodes, planifiez des arrêts réguliers à des endroits sûrs pour vous reposer et vous étirer et ainsi rétablir votre circulation sanguine.
- Tenez régulièrement quelqu'un au courant de votre situation géographique et du prochain segment de votre itinéraire.

### Sécurité

- Abonnez-vous à un club d'assistance routière – comme l'Auto Club de l'ACS – pour obtenir de l'aide en cas de panne ou de problème en route.
- Garez votre véhicule près des portes de l'hôtel ou sous un lampadaire.
- Ne laissez pas d'objets de valeur ni d'argent dans une chambre d'hôtel si vous sortez.
- Ne laissez pas d'objets de valeur ni d'argent dans votre véhicule.
- Ne passez pas la nuit dans une halte non surveillée.
- Si vous avez une panne, verrouillez les portes de votre véhicule. Si quelqu'un s'approche, baissez la vitre assez pour parler, et demandez-lui d'appeler de l'aide, mais restez dans votre véhicule.

### Chargement de votre véhicule

- Apportez des couvertures, des vêtements chauds et une pelle légère si vous voyagez pendant la saison froide.
- Chargez votre véhicule de façon à ce que les paquets et contenants ne soient pas visibles lorsque votre véhicule sera garé pour la nuit; mettez-les dans le coffre ou recouvrez-les d'une couverture.

### Préparation de votre véhicule

- Faites le plein seulement aux stations service réputées; chaque année, on entend parler d'essence contaminée vendue par des stations service douteuses.
- Gardez l'œil sur votre indicateur de carburant et gardez votre réservoir au moins à moitié plein en route vers votre destination finale.
- Obtenez un permis de conduire international s'il est exigé dans les pays que vous visiterez.





- Préparez votre véhicule pour la route : faites faire une mise au point, faites un changement d'huile et de filtre à huile, vérifiez les courroies de ventilateur, les bougies d'allumage, le niveau de tous les liquides, l'usure et la pression des pneus, etc. N'oubliez pas le pneu de rechange!
- Renouvelez votre permis de conduire et votre immatriculation s'ils risquent de venir à échéance avant votre retour. Prenez note que les analyses des émanations des véhicules à moteur (p. ex. programme Air pur Ontario) ne peuvent s'effectuer que dans votre province de résidence.
- Songez à acheter un adaptateur d'allume-cigarette si vous comptez voyager avec un téléphone cellulaire.

## Assurance véhicule

- Avertissez votre assureur si vous vous absentez du Canada avec votre véhicule pendant plus de 30 jours; au titre de certaines polices d'assurance, vous devez le faire pour conserver votre couverture. Attention, certains assureurs ne vous assureront pas plus de 30 ou 90 jours.
- Demandez à votre courtier d'assurance ou à votre fournisseur de carte de crédit si vous pouvez refuser de payer des frais supplémentaires d'assurance lors de la location d'un véhicule.
- Obtenez une assurance spéciale si vous allez au **Mexique**; celle-ci est disponible à la plupart des points de passage frontalier.
- Songez à augmenter votre limite de responsabilité à deux millions de dollars ou plus.

## VOYAGE AÉRIEN

### Réservations pour votre voyage

- Confirmez s'il y aura ou non des repas à bord, et demandez des repas spéciaux si vous suivez un régime particulier. De nombreux transporteurs aériens vendent désormais à bord un assortiment limité de repas ou collations. Vous devrez peut-être acheter vos repas ou collations à l'aéroport avant l'embarquement ou encore les emporter de la maison. N'oubliez pas que seule la coutellerie en plastique est acceptée aux points de fouille.
- Demandez à votre transporteur aérien ou à votre agent de voyage l'heure à laquelle vous devriez vous présenter à l'aéroport.
- Réservez vos sièges si possible, surtout les places du côté de l'allée ou près des cloisons pour avoir un maximum d'espace pour les jambes. Votre transporteur aérien et votre agent de voyage peuvent vous indiquer quelles sont les meilleures places sur l'avion.
- Si vous prévoyez voyager avec votre animal de compagnie, informez-vous auprès de votre transporteur aérien ou de votre agent de voyage au sujet des conditions particulières et des cages acceptées.

### Avant l'embarquement



- Ayez en votre possession des pièces d'identité avec photo émises par une agence gouvernementale, même si vous ne voyagez pas à l'extérieur du Canada, sans quoi vous ne pourrez accéder à l'avion.
- Gardez tous vos médicaments dans leur contenant original approuvé dans vos bagages de cabine. Ne transportez pas de médicaments dans vos bagages enregistrés.
- N'apportez pas d'articles pointus dans vos bagages de cabine tels que couteaux, ciseaux, cisailles, coupe-ongles, rasoirs à lame droite ou exposée, coupe-papier ou stylets, pics à glace, aiguilles à tricoter ou objets en verre.
- N'apportez pas de bouteilles mal étiquetées dans vos bagages de cabine ou enregistrés (par exemple, du vin maison sans étiquette).
- Sachez que les aides à la marche, y compris les canes, sont maintenant prises en charge par le personnel du transporteur aérien et rangées pour la durée du vol.
- Songez à l'achat de cadenas approuvés par la TSA pour vos valises. Le personnel de sécurité des aéroports peut ouvrir ces cadenas, le cas échéant, sans endommager ceux-ci ni les valises.
- Visitez les sites Web suivants et consultez la liste des articles non acceptés en cabine ou dans les bagages enregistrés :

Voyage en partance ou à l'intérieur du Canada :

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA)

[www.catsa-acsta.gc.ca](http://www.catsa-acsta.gc.ca)

Voyage en partance ou à l'intérieur des États-Unis :

U.S. Transportation Security Administration (TSA)

[www.tsa.gov](http://www.tsa.gov)

- Assurez-vous que les articles acceptés au départ du Canada ne seront pas confisqués à un aéroport à l'étranger lors de l'embarquement pour le retour au Canada.

## À l'embarquement

- Apportez des petits goûters, de l'eau en bouteille et des bonbons ou de la gomme à mâcher – les bonbons et la gomme peuvent soulager les symptômes causés par les changements de pression de la cabine au décollage et à l'atterrissage.
- Apportez un passe-temps comme un jeu de cartes, un livre, un journal ou des mots croisés pour rompre la monotonie d'un long voyage.
- Apportez vos propres écouteurs pour éviter d'avoir à les acheter pour les films, et assurez-vous d'avoir un adaptateur afin de pouvoir les brancher sur l'avion.
- Demandez deux oreillers ou prenez-les dans un porte-bagages avant de vous asseoir, et placez-les sur les accoudoirs de votre siège pour soulager vos mains et vos bras de la pression qu'ils subiront.
- Étirez-vous régulièrement pour rétablir la circulation sanguine lors de longs vols, et faites tourner et étirez vos chevilles lorsque vous êtes assis.



- Gardez vos médicaments et vos lunettes ou verres de contact dans vos bagages de cabine pour éviter de les perdre ou de les égarer, et songez aussi à y mettre une brosse à dents et des chaussettes et sous-vêtements de rechange.
- Ouvrez les prises d'air au-dessus ou à côté de votre siège à l'embarquement pour faire circuler l'air.

## VOYAGE MARITIME

### Réservations pour votre voyage

- Demandez à votre agent de voyage quel est le classement de votre navire par rapport aux autres navires et quelles sont les dimensions de la cabine; bien des gens ne savent pas que, comme les hôtels, les navires de croisière sont classés selon leur équipement et leur confort.
- Demandez que le transport aérien vers le port d'embarquement soit organisé par votre croisiériste, ce qui facilitera les déplacements et le transfert des bagages entre l'aéroport et les quais.
- Demandez un surclassement de cabine gratuit lors de la réservation, et vous aurez alors la priorité sur ceux qui n'en auront pas fait la demande.
- Discutez avec votre agent de voyage de tout handicap avant de réserver, y compris l'utilisation d'un triporteur, d'un fauteuil roulant ou d'une aide à la marche. La conception d'une cabine standard (la largeur des portes, par exemple) pourrait ne pas vous convenir.
- Réservez vos heures de repas et vos excursions à l'avance si possible, ce qui pourrait vous faire épargner du temps et vous éviter des désagréments à bord.
- Réservez votre cabine à l'avance si possible; évitez une cabine à côté des ascenseurs, des salons et des ponts extérieurs, ceux-ci pouvant être bruyants la nuit. Les cabines situées sur les ponts inférieurs et dans la partie centrale du navire sont celles où les effets de ballonnement se font le moins sentir en mer agitée.

### Avant l'embarquement

- Ayez un passeport, comme l'exigent les ports d'escale internationaux.
- Gardez tous vos médicaments dans leur contenant original approuvé dans vos bagages de cabine. Vous pourriez n'avoir accès à vos bagages enregistrés que plusieurs heures après le départ en mer.



- N'oubliez pas que les restrictions des transporteurs maritimes quant au nombre de bagages, à leur poids et à leurs dimensions sont différentes de celles des transporteurs aériens. Si vous devez prendre l'avion pour vous rendre au port d'embarquement de votre croisière, assurez-vous que vos bagages respectent les restrictions des transporteurs aérien et maritime.
- Préparez-vous pour le mal de mer en achetant des médicaments sans ordonnance, des médicaments contre le mal des transports, des bracelets à pression ou des timbres médicamenteux à libération lente à apposer derrière les oreilles.
- Songez à l'achat de cadenas approuvés par la TSA pour vos valises. Le personnel de sécurité des aéroports peut ouvrir ces cadenas, le cas échéant, sans endommager ceux-ci ni les valises.
- Visitez le site Web officiel de votre croisiériste et consultez la liste des articles non acceptés en cabine ou dans les bagages enregistrés. Si vous devez prendre l'avion pour vous rendre au port d'embarquement de votre croisière, consultez également la liste des articles non acceptés par les transporteurs aériens sur les sites Web suivants :

Voyage en partance ou à l'intérieur du Canada :

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA)

[www.catsa-acsta.gc.ca](http://www.catsa-acsta.gc.ca)

Voyage en partance ou à l'intérieur des États-Unis :

U.S. Transportation Security Administration (TSA)

[www.tsa.gov](http://www.tsa.gov)

- Assurez-vous que les articles acceptés au départ du Canada ne seront pas confisqués à un aéroport à l'étranger lors de l'embarquement pour le retour au Canada.

## À l'embarquement

- Demandez aux membres d'équipage de vous faire des suggestions quant aux excursions et au magasinage; ils connaissent la plupart des excursions et les meilleurs endroits touristiques et de magasinage.

## ET FINALEMENT...

- Adhérez à l'Association canadienne des « snowbirds ».
- Renouvelez votre adhésion à l'Association canadienne des « snowbirds ».
- Emportez avec vous une copie de l'*Aide-mémoire du voyageur de l'ACS*. Il regorge de renseignements utiles pour la fermeture de votre résidence hivernale en préparation pour votre retour au Canada.

**BON VOYAGE... EN TOUTE SÛRETÉ!**



# AMBASSADES ET CONSULATS

## Renseignements généraux sur les ambassades et consulats

### Restrictions liées à la sécurité

Bon nombre d'ambassades et consulats de par le monde (non pas seulement aux États-Unis) interdisent l'accès du public à leurs immeubles sans rendez-vous. Communiquez toujours avec le consulat par téléphone avant de visiter une ambassade ou un consulat.

Prenez note qu'en raison du manque d'espace dans les salles d'attente de nombreux consulats, du nombre de personnes qui requièrent des services, ainsi que pour des raisons de sécurité générale, le nombre de personnes vous accompagnant pourrait être limité. Lorsque vous prenez rendez-vous par téléphone, demandez qui peut ou non vous accompagner.

Vous devrez présenter une pièce d'identité délivrée par un gouvernement pour avoir accès à l'immeuble.

Pour des raisons de sécurité, de nombreux articles sont interdits dans une ambassade ou un consulat. Vous devrez vous soumettre à des mesures de sécurité semblables à celles d'un aéroport.

Articles interdits :

- nourriture et boissons
- appareils électroniques de tout type, y compris téléphones cellulaires, appareils photo, Blackberry, ordinateurs portables, baladeurs (cassette, CD, MP3), téléavertisseurs, PalmPilots, émetteurs de télédéverrouillage, piles, etc.
- serviettes porte-documents, sacs à dos, grands sacs, valises, gros sacs à main, etc.
- poussettes surdimensionnées
- limes et vernis à ongles, liquides, lotions
- armes ou outils de tout genre, y compris Mace ou vaporisateurs de poivre, tout objet tranchant ou avec lame, huile ou tout vaporisateur chimique
- articles de contrebande

### Services consulaires pour les Canadiens à l'étranger

*La liste suivante des services consulaires n'est pas complète et peut être modifiée.*

*De nombreux services mentionnés ci-dessous sont fournis contre des droits réglementaires. Communiquez avec le bureau consulaire approprié afin de déterminer le coût réel des services.*

Les bureaux consulaires peuvent fournir les services suivants :

#### Services d'urgence :

- Aider à organiser une évacuation en cas de guerre, de troubles civils ou de catastrophe naturelle, en dernier recours
- Fournir une liste de médecins et d'hôpitaux de la région en cas d'urgence médicale
- Organiser votre évacuation médicale si les soins dont vous avez absolument besoin ne sont pas offerts sur place
- Réconforter et aider les victimes de vol, d'agression sexuelle ou d'autres incidents violents
- Apporter une assistance aux familles dans les cas de personnes disparues ou d'enlèvement d'un enfant dans un autre pays

### **Services juridiques et notariaux :**

- Vous fournir une liste à jour des avocats locaux
- Vous indiquer des sources de renseignements sur les lois et règlements du pays visité
- Tout faire pour voir à ce que vous soyez traité de manière équitable conformément au système de justice pénale local
- Certifier l'authenticité de certains documents

### **Autres services :**

- Remplacer un passeport volé, perdu, endommagé ou expiré
- Délivrer une attestation tenant lieu de certificat de non-empêchement au mariage à l'étranger
- Vous accorder un prêt d'urgence, moyennant des conditions strictes et uniquement en dernier recours
- Virer des fonds
- Communiquer avec votre famille ou vos amis afin de leur demander une aide financière
- Aviser votre famille, avec votre autorisation, si vous avez été victime d'un accident ou si vous êtes détenu par la police
- Recevoir les demandes de citoyenneté
- Fournir des conseils sur l'inhumation d'un citoyen canadien à l'étranger ou aider au rapatriement au Canada de la dépouille
- Amorcer le processus de notification de la famille en cas de décès
- Demander aux autorités locales de mener une enquête en cas d'allégations criminelles, d'acte criminel apparent ou de décès



## ANNEXE

### Ambassade et consulats des États-Unis au Canada

#### Ottawa

Ambassade des États-Unis  
490, promenade Sussex  
Ottawa (ON) K1N 1G8  
Tél. 613-688-5335  
Télé. 613-688-3082  
<http://canada.usembassy.gov>

#### Calgary

Consulat général  
615, Macleod Trail, S.E., 10<sup>e</sup> étage  
Calgary (AB) T2G 4T8  
Tél. 403-266-8962  
Télé. 403-264-6630  
<http://calgary.usconsulate.gov>

#### Halifax

Consulat général  
Bureau 904, Purdy's Wharf Tower II  
1969, rue Upper Water  
Halifax (NS) B3J 3R7  
Tél. 902-429-2480  
Télé. 902-423-6861  
<http://halifax.usconsulate.gov>

#### Montréal

Consulat général  
1155, rue Saint-Alexandre  
Montréal (QC) H3B 1Z1  
Tél. 514-398-9695  
Télé. 514-398-0973  
<http://montreal.usconsulate.gov>

#### Québec

Consulat général  
2, rue de la Terrasse-Dufferin  
Québec (QC) G1R 4T9  
Tél. 418-692-2095  
Télé. 418-692-4640  
<http://quebec.usconsulate.gov>

#### Toronto

Consulat général  
360, avenue University  
Toronto (ON) M5G 1S4  
Tél. 416-595-1700  
Télé. 416-595-6501  
<http://toronto.usconsulate.gov>

#### Vancouver

Consulat général  
1075, rue Pender Ouest  
Vancouver (BC) V6E 2M6  
Tél. 604-685-4311  
Télé. 604-685-7175  
<http://vancouver.usconsulate.gov>

#### Winnipeg

Consulat  
201, avenue Portage, bureau 860  
Winnipeg (MB) R3B 3K6  
Tél. 204-940-1800  
Télé. 204-940-1809  
<http://winnipeg.usconsulate.gov>

L'Ambassade et de nombreux consulats des É.-U. reçoivent leur courrier à une adresse distincte (case postale). Consultez le site Web respectif ou appelez pour obtenir l'adresse postale.

## Ambassade et consulats du Canada aux États-Unis

### Washington

Ambassade du Canada  
501 Pennsylvania Avenue N.W.  
Washington, DC 20001-2114  
Tél. 202-682-1740  
Télé. 202-682-7619  
[www.canadainternational.gc.ca/washington](http://www.canadainternational.gc.ca/washington)

### Atlanta

Consulat général du Canada  
1175 Peachtree Street  
100 Colony Square, Suite 1700  
Atlanta, GA 30361-6205  
Tél. 404-532-2000  
Télé. 404-532-2050  
[www.canadainternational.gc.ca/atlanta](http://www.canadainternational.gc.ca/atlanta)

### Boston

Consulat général du Canada  
3 Copley Place, Suite 400  
Boston, MA 02116  
Tél. 617-262-3760  
Télé. 617-262-3415  
[www.canadainternational.gc.ca/boston](http://www.canadainternational.gc.ca/boston)

### Chicago

Consulat général du Canada  
Two Prudential Plaza  
180 North Stetson Avenue, Suite 2400  
Chicago, IL 60601  
Tél. 312-616-1860  
Télé. 312-616-1878  
[www.canadainternational.gc.ca/chicago](http://www.canadainternational.gc.ca/chicago)

### Dallas

Consulat général du Canada  
500 N. Akard Street, Suite 2900  
Dallas, TX 75201  
Tél. 214-922-9806  
Télé. 214-922-9815  
[www.canadainternational.gc.ca/dallas](http://www.canadainternational.gc.ca/dallas)

### Denver

Consulat général du Canada  
1625 Broadway, Suite 2600  
Denver, CO 80202  
Tél. 303-626-0640  
Télé. 303-572-1158  
[www.canadainternational.gc.ca/denver](http://www.canadainternational.gc.ca/denver)

### Detroit

Consulat général du Canada  
600 Renaissance Center, Suite 1100  
Detroit, MI 48243-1798  
Tél. 313-567-2340  
Télé. 313-567-2164  
[www.canadainternational.gc.ca/detroit](http://www.canadainternational.gc.ca/detroit)

### Houston

Consulat général du Canada  
5847 San Felipe Street, Suite 1700  
Houston, TX 77057  
Tél. 713-821-1440  
Télé. 713-821-1611  
[www.canadainternational.gc.ca/houston](http://www.canadainternational.gc.ca/houston)

### Los Angeles

Consulat général du Canada  
550 South Hope Street, 9th Floor  
Los Angeles, CA 90071-2327  
Tél. 213-346-2700  
Télé. 213-620-8827  
[www.canadainternational.gc.ca/los\\_angeles](http://www.canadainternational.gc.ca/los_angeles)

### Miami

Consulat général du Canada  
First Union Financial Center, Suite 1600  
200 South Biscayne Boulevard  
Miami, FL 33131  
Tél. 305-579-1600  
Télé. 305-374-6774  
[www.canadainternational.gc.ca/miami](http://www.canadainternational.gc.ca/miami)





**Minneapolis**

Consulat général du Canada  
701 Fourth Avenue South, Suite 901  
Minneapolis, MN 55415-1899  
Tél. 612-332-7486  
Télé. 612-332-4061  
[www.canadainternational.gc.ca/minneapolis](http://www.canadainternational.gc.ca/minneapolis)

**New York**

Consulat général du Canada  
1251 Avenue of the Americas  
New York, NY 10020-1175  
Tél. 212-596-1628  
Télé. 212-596-1790  
[www.canadainternational.gc.ca/new\\_york](http://www.canadainternational.gc.ca/new_york)

**Palo Alto**

Consulat du Canada  
245 Lytton Avenue, 3rd Floor  
Palo Alto, CA 94301  
Tél. 650-543-8800  
Télé. 650-543-8844

**San Diego**

Consulat du Canada  
402 West Broadway, Suite 400  
San Diego, CA 92101  
Tél. 619-615-4286  
Télé. 619-615-4287  
[www.canadainternational.gc.ca/san\\_diego](http://www.canadainternational.gc.ca/san_diego)

**San Francisco**

Consulat général du Canada  
580 California Street, 14th Floor  
San Francisco, CA 94104  
Tél. 415-834-3180  
Télé. 415-834-3189  
[www.canadainternational.gc.ca/san\\_francisco](http://www.canadainternational.gc.ca/san_francisco)

**Seattle**

Consulat général du Canada  
1501 – 4th Avenue, Suite 600  
Seattle, WA 98101  
Tél. 206-443-1777  
Télé. 206-443-9662  
[www.canadainternational.gc.ca/seattle](http://www.canadainternational.gc.ca/seattle)

**Ambassade et consulats du Canada au Mexique**

À partir du Canada, composez : 011+ 52 + le numéro  
Au Mexique, composez : 01 + le numéro

**Mexico**

Ambassade du Canada  
Calle Schiler 529  
Col Bosques de Chapultepec  
Del Miguel Hidalgo  
CP 11580 Mexico, DF  
Tél. (55) 5724-7900  
[www.canadainternational.gc.ca/mexico-mexique](http://www.canadainternational.gc.ca/mexico-mexique)

**Acapulco**

Agence consulaire du Canada  
Centro Comercial Marbella, Local 23  
Prolongacion Farallon s/n  
esq Miguel Aleman  
Acapulco, Guerrero  
CP 39690 Mexico  
Tél. (744) 484-1305 / 481-1349  
Télé. (744) 484-1306



**Cabo San Lucas**

Agence consulaire du Canada  
 Plaza San Lucas  
 Carretera Transpeninsular Km. 0.5, Local 82  
 Col. El Tezal  
 23454 Cabo San Lucas, Baja California Sur  
 Mexico  
 Tél. (624) 142-4333  
 Téléc. (624) 142-4262

**Cancun**

Agence consulaire du Canada  
 Centro Empresarial Oficina E7  
 Blvd. Kukulcan Km. 12  
 Zona Hotelera  
 77599 Cancún, Quintana Roo  
 Mexico  
 Tél. (998) 883-3360 / 3361  
 Téléc. (998) 883-3232

**Guadalajara**

Consulat du Canada  
 World Trade Center  
 Av. Mariano Otero 1249  
 Piso 8, Torre Pacifico  
 Col. Rinconada del Bosque  
 Guadalajara, Jalisco  
 CP 44530 Mexico  
 Tél. (33) 3671-4740  
 Téléc. (33) 3671-4750

**Mazatlan**

Agence consulaire du Canada  
 Centro Comercial La Marina Business and  
 Life  
 Blvd. Marina Mazatlán 2302, Office 41  
 Col. Marina Mazatlán  
 82103 Mazatlán, Sinaloa  
 Mexico  
 Tél. (669) 913-7320  
 Téléc. (669) 914-6655

**Monterrey**

Consulat général du Canada  
 Torre Gomez Morin 955  
 Ave. Gomez Morin No. 955  
 Suite 404 - 4th floor

66279 San Pedro Garza Garcia, N.L.  
 Mexico  
 Tél. (81) 8378-0240  
 Téléc. (81) 8356-9965

**Oaxaca**

Agence consulaire du Canada  
 LA GALERIA  
 Hotel Azul de Oaxaca  
 Abasolo 313  
 Col. Centro  
 68000 Oaxaca, Oaxaca - Mexico  
 Tél. (951) 513-3777  
 Téléc. (951) 515-2147

**Playa del Carmen**

Agence consulaire du Canada  
 Plaza Paraíso Caribe, Modulo C, Planta 2,  
 Oficina C21 - 24  
 Av. 10 Sur entre Calle 3 y 5 Sur, M-35, Lote 1  
 Colonia Centro  
 77710 Playa del Carmen, Quintana Roo  
 Mexico  
 Tél. (984) 803-2411  
 Téléc. (984) 803-2665

**Puerto Vallarta**

Agence consulaire du Canada  
 Plaza Peninsula, Local Sub F  
 Boulevard Francisco Medina Ascencio 2485  
 Zona Hotelera Norte  
 48300 Puerto Vallarta, Jalisco - Mexico  
 Tél. (322) 293-0098 / (322) 293-0099  
 Téléc. (322) 293-2894

**Tijuana**

Consulat du Canada  
 German Gedovius 10411-101  
 Condominio del Parque, Zona Rio  
 Tijuana, Baja California Norte  
 CP 22320 Mexico  
 Tél. (664) 684-0461  
 Téléc. (664) 684-0301





Pour les Canadiens qui **SAVENT**  
qu'ils vont dans le Sud

« On y va! »



**1-800-267-6440**  
**www.medipac.com**



Assureur : L'Ancienne République, Compagnie d'Assurance du Canada et La Reliable, Compagnie d'Assurance-Vie